

CAHIER DES CHARGES RELATIF AUX CONDITIONS D'ACCESSION À LA JUDO PRO LEAGUE

Préambule

Le présent cahier des charges formalise les conditions d'accès à la Judo Pro League 2022, il s'adresse à chaque équipe ou club souhaitant s'engager dans ce nouveau projet fédéral.

Le respect des critères, énumérés par le présent cahier des charges est obligatoire pour pouvoir accéder à la Judo Pro League.

Il incombe à la F.F.J.D.A d'examiner les dossiers de candidature et de communiquer les résultats au plus tard le 15 septembre.

À la suite des résultats, un règlement et un calendrier sportifs précis seront transmis à chaque club ou équipe engagés dans la Judo Pro League.

I. Conditions générales impératives relatives à l'accession en Judo Pro League

Peuvent prétendre à l'accession en Judo Pro League tous les clubs affiliés à la FFJDA.

Peuvent prétendre à l'accession en Judo Pro League, une à deux équipes par ligue régionale, à l'exception de la région Ile-de-France qui pourra avoir quatre équipes.

Les fusions de clubs ou d'équipes sont possibles et autorisées pour tous les clubs.

Le choix des équipes retenues dans la Judo Pro League se fera en fonction de critères sportifs, géographiques et économiques déterminés par la FFJDA et exposés ci-après.

II. Composition de l'effectif

Pour pouvoir prétendre à l'accession en Judo Pro League, pour la saison 2022, tout club ou toute équipe doit disposer au sein de son effectif, de 6 à 12 judokas au maximum : 3 à 6 hommes et 3 à 6 femmes dans 6 catégories de poids (-57Kg, -70Kg et +70Kg pour les femmes et -73Kg, -90Kg et +90Kg pour les hommes).

À partir de 2023, tout club ou toute équipe devra disposer au sein de son effectif de 10 à 20 judokas au maximum : 5 à 10 hommes et 5 à 10 femmes dans 10 catégories de poids qui seront précisées par le Conseil national de la Judo Pro League (catégories prévisionnelles à confirmer : -50Kg, -60Kg, -70Kg, -80Kg et +80Kg pour les femmes et -70Kg, -80Kg, -90Kg, -100Kg et +100Kg pour les hommes).

La liste des équipes devra être déposée avant le début de la saison de Judo Pro League et sera effective durant tout le déroulé du championnat. Aucun judoka ne pourra être ajouté en cours de compétition, sauf pour raison médicale (joker médical autorisé après étude de la situation et validation par la commission médicale de la fédération).

Toutes les équipes devront être complètes et présenter un combattant dans chaque catégorie de poids à chaque journée de championnat. À défaut, l'équipe incomplète sera déclarée perdante de la rencontre.

Le nombre maximum de judokas étrangers autorisés est de 50% par équipe et par rencontre, quelle que soit sa place à la Ranking (Ex : une équipe de 6 combattants en 2022 est autorisée à avoir 3 judokas étrangers).

Pour l'édition 2022, deux contrats professionnels par équipe sont exigés : Contrat à durée déterminée à minima pour les trois mois de compétition de Judo Pro League ou Contrat à durée indéterminée.

Pour la saison 2023, cinq contrats professionnels seront exigés et pour la saison 2024, six contrats professionnels seront exigés (ces éléments pourront évoluer en fonction des recettes obtenues par chaque équipe et des décisions prises par le Conseil national de la Judo Pro League).

Les contrats seront soumis à homologation de la Fédération et devront être accompagnés de pièces justificatives.

Une licence spécifique Judo Pro League sera attribuée à chaque compétiteur pour chaque saison.

III. Encadrement technique

Pour pouvoir prétendre à l'accession en Judo Pro League, un à deux entraîneurs au maximum devront être inscrits avant le lancement de chaque saison.

Pour la saison 2022, chacun des entraîneurs désignés devra être titulaire d'un diplôme d'État (ou en formation) : BEES 1 judo, BEES 2 judo, BPJEPS

judo DESJEPS judo, DEJEPS judo, en revanche le CQP judo ne sera pas autorisé.

Dès 2022, les entraîneurs désignés devront avoir un contrat de travail. Ces contrats seront soumis à homologation de la Fédération et devront être accompagnés de pièces justificatives.

À partir de 2023, une qualification « Entraîneur Judo Pro League » sera créée et chaque entraîneur désigné devra l'obtenir ou être en formation pour pouvoir être engagé en Judo Pro League.

IV. Installations sportives

Les enceintes sportives utilisées pour le déroulement des rencontres officielles de la Judo Pro League doivent pouvoir accueillir au moins 500 spectateurs.

Pour pouvoir prétendre à l'accession en Judo Pro League, tout club doit pouvoir accueillir des journées de championnat et, à ce titre, disposer d'une enceinte sportive respectant les conditions précisées ci-dessus.

Dans chaque équipement, il y a l'obligation d'avoir un vestiaire pour les femmes, un vestiaire pour les hommes ainsi qu'un vestiaire pour les arbitres.

Dès la saison 2023, chaque club ou équipe devra pouvoir disposer d'une enceinte sportive pour organiser sept à huit journées (rencontres de poule et, selon qualification, un ¼ de final).

V. Critères médicaux

· Infrastructures médicales

Lors des rencontres de la Judo League pro l'équipement médical au sein de l'enceinte se compose au minimum :

- d'un plan dur et d'un collier cervical à proximité du tapis de compétition
- d'un défibrillateur en état de fonctionnement à proximité du tapis de compétition
- d'une table d'examen médical
- d'une table et de 3 chaises
- d'un lavabo avec eau courante chaude et d'un sèche main
- d'une pharmacie (antalgiques de palier 1, 2 et 3, anti-inflammatoires, antiémétiques, antidiarrhéiques, décontracturants musculaires, antispasmodiques digestifs, adrénaline, corticoïdes, bêta-2-agonistes)
- du matériel de suture à usage unique avec nécessaire pour anesthésie locale

- d'une lampe forte
- d'attelles rigides (cheville, genou, poignet, coude et épaule)
- d'une paire de béquilles
- d'un container de récupération des déchets médicaux et des aiguilles.
- d'une ligne téléphonique

Tout club accueillant les rencontres doit, au titre de la saison considérée, mettre en place un dispositif et un circuit d'évacuation d'urgence comprenant le matériel indiqué ci-dessus.

· **Encadrement médical**

Pour pouvoir prétendre à l'accession en Judo Pro League, tout club engagé doit, au titre de la saison considérée, lorsqu'il accueille les rencontres, s'attacher les services (contractualisation et souscription préalable d'une assurance en responsabilité civile) d'au moins un médecin titulaire :

- du diplôme d'état de docteur en médecine et de l'un des diplômes suivants :
 - o d'une capacité en médecine du sport
 - o d'un certificat d'études spécialisées de médecine du sport
 - o d'un diplôme d'études spécialisées complémentaire en médecine du sport
 - o d'une formation spécialisante transversale en médecine du sport
 - o d'un diplôme universitaire de traumatologie du sport

Une équipe de secouristes d'au minimum 3 personnes avec un véhicule sanitaire d'évacuation d'urgence devra être dédiée aux athlètes et une autre d'au minimum 4 personnes devront être dédiée au public par tranche de 4000 personnes.

Les clubs engagés dans la Judo Pro League peuvent venir accompagnés d'un kinésithérapeute et d'un médecin d'équipe.

Le club accueillant s'engage sur l'honneur, à compter de la date calendaire officielle de la première journée de la Judo Pro League, à ce que les équipements et l'encadrement médical exigés soient disponibles dans l'enceinte sportive à l'occasion et tout au long de chacune des rencontres officielles qu'il organisera dans le cadre de la Judo Pro League.

· **Antidopage**

Le club accueillant la manifestation devra mettre à disposition un local (différent de l'infirmerie) équipé d'un point d'eau, d'une table, d'au minimum 3 chaises et d'un WC privatif pour la réalisation des contrôles antidopages.

VI. Critères financiers et administratifs :

Les clubs engagés en Judo Pro League ont pour obligation :

- De justifier d'un budget d'un montant au moins égal à 200 000€, au titre de l'exercice comptable précédent la saison Judo Pro League 2022, certifié par le commissaire aux comptes et accompagné du rapport général et spécial émis par lui ou, à défaut de commissaire aux comptes, accompagné de l'attestation de l'expert-comptable.
- De présenter un budget spécifique pour la Judo Pro League d'au moins 100 000€ la première saison et de 200 000€ dès la deuxième saison, prenant en compte les charges ci-dessous :
 - Contrats professionnels (salaires des judokas et des entraîneurs)
 - Accueil des journées de championnat (location équipement, encadrement médical, frais d'hospitalités ...)
 - Droit d'entrée annuel : 20 000 €
 - Frais de compétition (déplacements, hébergements, restauration ...)
 - Équipements sportifs (kimonos, survêtements, ...)
- Pour les clubs ou équipes se créant, de présenter un budget spécifique pour la Judo Pro League d'au moins 100 000€ la première saison et de 200 000€ dès la deuxième saison :
- Pour pouvoir prétendre à la Judo Pro League, chaque équipe ou club doit justifier du soutien d'une collectivité partenaire.
- Le nombre de places au sein de la Judo Pro League étant restreint et soumis à validation de la Fédération, toute équipe supplémentaire pourra être ajoutée avec l'autorisation préalable du Conseil national de la Judo Pro League.

VII. Gouvernance

Tous les clubs ou équipes engagés dans la Judo Pro League seront membres du Conseil national de la Judo Pro League, à l'instar de la Fédération, et disposeront de voix délibératives sur toutes les décisions inhérentes à l'organisation de la Judo Pro League.

Le Conseil national se réunira au moins deux fois par an et toutes les fois nécessaires au bon déroulement de la Judo Pro League.

VIII. Obligations relatives à l'arbitrage

Chaque rencontre sera arbitrée par 3 arbitres de niveau national ou international.

La prise en charge financière et la sélection des arbitres se fera par la Fédération.

La Judo Pro League se réserve la possibilité d'adapter les règles d'arbitrage afin de favoriser la compréhension du public et d'accentuer le spectacle. L'évolution du règlement d'arbitrage se fera en concertation avec la Commission nationale d'arbitrage (CNA) et devra être validée par le Conseil national de la Judo Pro League.

IX. Prise en charge fédérale

Tous les moyens nécessaires à la production et diffusion de la Judo Pro League seront pris en charge par la Fédération.

Le décorum (100m² de Tatami Brandé Judo Pro Ligue, affiches, kakemonos,...) et les dépenses de communication (supports promotionnels, site internet,...) seront financés par la Fédération et mis à disposition des clubs ou équipes.

La recherche de partenaires et de diffuseurs sera pilotée par le personnel de la Fédération.

Le poste de Directeur/Directrice de la Judo Pro League sera salarié par la Fédération.

L'animation administrative et sportive de la Judo Pro League et les frais inhérents à l'organisation seront pris en charge par la Fédération.

Les phases finales seront financées et organisées par la Fédération.

Si demandés des modèles de contrat de travail pour les athlètes et les entraîneurs seront mis à disposition des clubs ou des équipes.

X. Calendrier 2022 et lieux

- Du 25/07 au 04/09/2022 : lancement de l'appel à candidature pour adhésion à la Judo Pro Ligue
- 19/09/2022 : Réponse candidature pour intégration à la Judo Pro League
- Octobre 2022 : Phase de poule, une journée, quatre lieux, seize équipes :

- Novembre 2022 : ¼ de finale, les deux meilleures équipes de chaque poule sont qualifiées et se rencontrent dans un tableau à élimination directe, quatre lieux, huit équipes
- Décembre 2022 : Final Tour, ½ finale et finale, 1 journée dans un même lieu, quatre équipes, à l'Institut national du judo

XI. Documents à transmettre

Pour constituer le dossier de candidature, il est nécessaire de transmettre avant le 04/09/2022 à l'adresse suivante : judoproleague@ffjudo.com

Les documents ci-dessous :

- Lettre de candidature du club (ou des clubs dans le cas d'équipes fusionnant) signifiant la volonté de s'engager dans la Judo Pro League et d'en respecter les conditions exposées ci-dessus.
- Contrats professionnels à minima de deux judokas et d'un entraîneur pour l'année 2022.
- Attestation de soutien d'une collectivité territoriale.
- Lettre d'engagement sur l'honneur des clubs, à ce que les équipements et l'encadrement médical exigés soient disponibles dans l'enceinte sportive à l'occasion et tout au long de chacune des rencontres officielles qu'ils organiseront dans le cadre de la Judo Pro League.
- Budget 2021/2022 et 2022/2023 ou Budget 2022 et 2023.
- Si la candidature du club et de l'équipe est acceptée, un virement de 20 000€ sera demandé pour finaliser l'engagement 2022 dans la Judo Pro League.